

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242

Le Conseil de la municipalité de Rougemont a adopté lors de son assemblée ordinaire du 4 septembre 2018, le second projet de règlement 2018-242 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE ». Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable à l'ensemble du territoire.

#### RÉSUMÉ

Il s'agit d'un nouveau règlement de zonage afin de remplacer entièrement l'ancien règlement de zonage no 2003-052.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit indiquer clairement la zone d'où elle provient, le numéro et la description du règlement concerné, être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour suivant l'avis de publication (avant le 14 septembre 2018) et être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut, à la mairie située au 61 chemin de Marieville à Rougemont, aux heures normales de bureau, consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande.

DONNÉ à Rougemont, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.



Kathia Joseph, OMA  
Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé conformément à la loi le 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux-mille-dix-huit.



Kathia Joseph, OMA  
Secrétaire-trésorière

\* Le projet de règlement ainsi que les cartes de zonage sont disponibles au bureau municipal ou sur le site Internet [www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca)